

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **19 septembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**
Nombre de pouvoirs : **8**

Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD et Mme Michèle VALIBUS.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD à M. Philippe PELAT ; Mme Mady JUNISSON à Mme Michèle VALIBUS ; Mme Céline PARRAIN à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER ; M. Adrien SEIXAS à M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : dl20220926-001

Matière : 7.1.2 - Finances locales – décisions budgétaires – délibérations afférentes aux documents budgétaires

Objet : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 14 septembre 2022 ;

Vu la délibération n° DL20220406-005 approuvant le budget principal « 2022 » de la Commune d'Ussel ;

Vu la délibération n° dl20220629-001 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal « 2022 » de la Commune d'Ussel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n° 2 du budget principal « 2022 », comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	407 134,00	74	Dotations et participations	140 682,00
012	Charges de personnel	130 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	- 396 452,00			
	TOTAL	140 682,00		TOTAL	140 682,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	- 101 638,03	021	Virement de la section de fonctionnement	- 396 452,00
21	Immobilisations corporelles	127 658,03	13	Subventions d'équipements	19 866,00
23	Immobilisations en cours	- 483 169,13			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	80 563,13			
	TOTAL	- 376 586,00		TOTAL	- 376 586,00

Fait en Mairie d'Ussel, le 26 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20220926-dl20220926-001-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022
Date de mise en ligne : 24/10/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE